



**Direction de la jeunesse, des sports  
et de la cohésion sociale**

**POLE INSPECTION CONTROLE  
FORMATION CERTIFICATION**

**ARRETE N°~~21~~<sup>AL</sup>/2018**

**Portant composition des membres de jury pour la validation des acquis et de l'expérience du  
Diplôme d'État d'Aide-Soignant (VAE DEAS)**

**LE PRÉFET DE MAYOTTE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

- VU le code de la santé publique notamment ses articles D. 4311-42, D. 4331-2, D. 4391-1 et D. 4392-1;
- VU le Décret n°2014-1640 du 26 décembre 2014 relatif à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant par la voie de la validation des acquis de l'expérience;
- VU le décret du 28 mars 2018 du Président de la République portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, préfet hors classe, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement, à compter du 30 mars 2018;
- VU l'arrêté du 21 mai 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-soignant;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2005 relatif aux modalités d'organisation de la validation des acquis et de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'Etat d'Aide-Soignant ;
- VU l'arrêté interministériel du 27 septembre 2017 nommant M. Patrick BONFILS dans l'emploi de directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral N°316/SG//DJSCS du 12 avril 2018 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BONFILS, directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale;
- SUR proposition du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etat d'Aide-soignant se tiendra **le 22 mai 2018** à la DJSCS-Kawéni.

### Article 2 - Composition du jury :

Le jury de ce Diplôme d'Etat d'Aide-soignant du 22 mai 2018 est composé de la façon suivante :

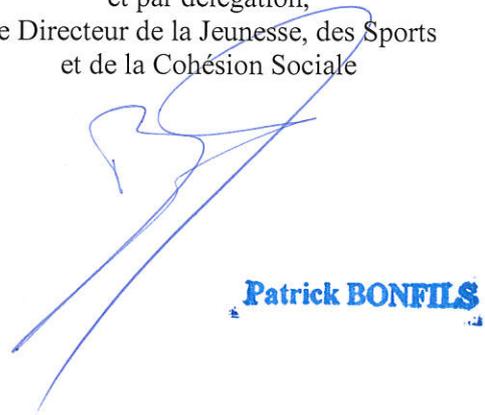
- ✓ Directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant :  
  
-Monsieur François LODIEU, Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale, chef de pôle Inspection Contrôle, Formation, Certification, président ;
- ✓ Directeur ou représentant d'un institut de formation d'aide-soignant:  
  
-Madame Josiane HENRY, Directrice de l'IFSI, CH-Mayotte;
- ✓ Directeur général de l'agence régionale de santé (A.R.S-OI) ou son représentant ;  
  
-Docteur Abdon GOUDJO, conseiller médical à la délégation de l'île de Mayotte
- ✓ Formateur permanent d'un institut de formation d'auxiliaires de puériculture:  
  
-Madame Véronique GIZARD, cadre de santé, formatrice à l'institut d'études en santé au CH-Mayotte;
- ✓ Salariés Aides-soignants en exercice :  
  
-Monsieur Mohamed DAROUECHI, Aide-soignant
- ✓ Représentant d'un établissement sanitaire, social ou médico-social employant des aides-soignants ou son représentant, membre de l'équipe de direction :  
  
-Madame Dominique TOUL, Coordination Générale des Soins et représentant la Direction des Soins de l'Etablissement du CHM

**Article 3 :**

Le Secrétaire général de la préfecture et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de Mayotte

Fait à Mamoudzou, le 26 avril 2018

Pour le Préfet de Mayotte  
et par délégation,  
Le Directeur de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale



**Patrick BONFILS**

Copie :  
Recueil des actes administratifs  
Membres de jury  
Pôle ICFC DJSCS.